

Union européenne (élargissements)

L'article 49 du traité sur l'Union européenne stipule que tout État européen peut demander à devenir membre de l'Union à condition de respecter certains principes démocratiques (maintenir des institutions stables et démocratiques), et certains critères politiques et économiques (avoir une économie de marché ouverte et concurrentielle et souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire). Avant d'adhérer à l'Union européenne, plusieurs étapes doivent être franchies (du dépôt de candidature à la signature du traité d'adhésion).

Depuis la naissance de la communauté, 21 États ont rejoints les 6 États fondateurs :

- 1951 (CECA) : Belgique, RFA, France, Luxembourg, Italie, Pays-Bas.
- 1973 : Danemark, Royaume-Uni, Irlande.
- 1981 : Grèce.
- 1986 : Espagne, Portugal.
- 1995 : Finlande, Autriche, Suède.
- 2004 : Malte, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République Tchèque, Pologne, Slovaquie, Slovénie.
- 2007 : Roumanie, Bulgarie.

Trois pays se sont vus attribuer par l'Union européenne le statut de candidat : la Turquie, la Croatie et la Macédoine. Cinq pays sont des candidats potentiels, désignés par Bruxelles : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, la Serbie et le Monténégro.